

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

:

Badge attribué à : Perreault Catherine

<https://www.cadre21.org/membres/e39d548ee2f56351e077ff3e>

Date d'obtention : 2026-06-21 01:06:15

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que la méthode d'intervention SEXTO permet d'offrir un cadre plus structuré aux interventions en milieu scolaire.

Avec cette méthode, il est plus facile de recueillir convenablement l'information auprès des victimes et des intimidateurs, mais également d'appliquer les mesures nécessaires lorsque les gestes posés dépassent l'intervention scolaire. L'intervenant scolaire est mieux habilité à demander l'aide d'un pallier d'intervention supérieur comme les services de police, et ce, dès que les gestes/images répondent à certains critères du questionnaire.

La méthode SEXTO permet aussi de recueillir très clairement toutes les informations nécessaires dans le questionnaire prévu à cet effet.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Dorénavant, je me sens mieux outillée pour intervenir dans les situations impliquant des images/vidéos/conversations à caractères sexuels. Je serai en mesure de mieux questionner les élèves victimes en suivant la séquence de questions du questionnaire. De plus, je serai plus prudente sur le fait de ne jamais visionner les images à caractères sexuels qui circulent, mais uniquement d'en recueillir l'interprétation des élèves avec empathie et délicatesse. Finalement, je suis davantage en mesure de cerner le moment où l'intervention du service de police est requise. Les définitions concernant les gestes malveillants de l'intimidateur étaient très instructives sur cet aspect.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai particulièrement attention de faire preuve de bienveillance et d'empathie pour maintenir le lien de confiance entre les victimes et le milieu scolaire. Il est très important que les élèves victimes ou témoins de sextos ou de partages d'images/messages soient à l'aise de venir se confier dans leurs milieux scolaires.

De plus, je ferai particulièrement attention de ne jamais visionner les images/vidéos en questions.

Finalement, je serai davantage vigilante à intervenir rapidement auprès de l'intimidateur/responsable du partages d'images/sextos afin de limiter la transmission de ces images. Une intervention rapide et efficace peut réellement atténuer les effets dévastateurs sur les victimes et leurs familles.